

# Engagement de paiement 2020-2021

Nom : ..... Prénom.....

Le tarif de l'internat s'élève à 290,- € par mois.

Soit un total pour une année complète de :  $10 \times 290,- \text{€} = 2900,- \text{€}$

En cas de paiement en une fois en septembre, une réduction est accordée.

Le montant de la pension est alors de 2750,- €

- **Le prix comprend :**

La nourriture (4 repas par jour), le logement, les charges, l'étude dirigée, l'encadrement des activités, la surveillance et les assurances.

- **Modalités :**

Quelle qu'en soit la forme (espèces, bancaire, chèque), le paiement doit être effectué de préférence **pour le 25 du mois précédent**. Si toute fois cela n'est pas possible un accord peut se faire avec l'économe par écrit.

- **Les paiements se font :**

- Soit par chèque à l'ordre de l'ASBL Collège Technique St Henri

- Soit par mandat de prélèvement : IBAN BE20 1996 5243 8156

BIC CREGBEBB

NB : N'attendez pas de note ou de facture.

Les dates et les montants à payer sont bien indiqués sur cette feuille.

### **Frais de dossier administratif**

Une somme de 50 euros est réclamée dès l'inscription et non remboursable.

- **La caution :**

Une caution de 240,- € sera demandé, elle finalisera l'inscription et sera rendue à la fin de l'année si :

- L'élève termine sa scolarité en juin
- L'élève n'est pas exclu de l'internat ou des cours du jour
- L'élève n'a commis aucune dégradation à l'internat
- 

- **Remise et réduction :**

**100,- €** de caution pour le 2<sup>ème</sup> enfant.

- **En cas de non respect de l'engagement**

Si pour la fin du mois écoulé la preuve du règlement de la pension n'est pas en notre possession, le contrat est rompu et l'interne ne réintègre pas l'internat dès le mois qui suit.

Signature des responsables